



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 02/04/2025
Et
Publication ou notification du :
02/04/2025

L'an 2025, le 24 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) : Mme BONZON Marie-Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LABREVOIT Sandrine à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, MM : CHAMPION Pierre à M. BONZON Sébastien, SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIN Xavier

20/2025 – ACQUISITION FONCIERE - BASSINS VERSANTS

Monsieur Tarbé rappelle les démarches engagées en vue d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales « Vallée des Quarts », en amont de la rue Neuve, et suivant les préconisations de l'étude menée par Artélia et restituée en juin 2024.

Différentes parcelles ont été répertoriées, susceptibles de répondre à l'objectif poursuivi de la commune de réduction des risques d'inondation, représentant une surface totale de 5 899 m² sur la commune de Noizay.

Un dialogue a été mené auprès de propriétaires sur une base d'acquisition de 15 000 € l'hectare, prix agricole pratiqué.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la négociation auprès des trois propriétaires concernés par les parcelles, section AB, numéros 608 – 609 – 610 – 611 – 612 sises sur la commune de Noizay, sur la base d'un prix d'acquisition maximal de 15 000 € l'hectare ;
- De confier les actes d'acquisition à Maître NIETO de Vernou-sur-Brenne

- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, de signer tous documents se rapportant à cette affaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29 ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le projet de budget 2025 et l'inscription du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. Tarbé, et en avoir délibéré, par à un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la négociation auprès des trois propriétaires concernés par les parcelles, section AB, numéros 608 – 609 – 610 – 611 – 612 sises sur la commune de Noizay, sur la base d'un prix d'acquisition maximal de 15 000 € l'hectare ;
- De confier les actes d'acquisition à Maître NIETO de Vernou-sur-Brenne
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué aux travaux et urbanisme, de signer tous documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2025

Le Secrétaire de Séance
M. ROBIN Xavier



Le Maire
Pascale DEBALLÉE

